



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 31

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la Halle du Centre Culturel, Place du Souvenir à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre Ducout, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, BINET, PUJO, BETTON, RECOR, REMIGI, CELAN, BOUSSEAU, LANGLOIS, COMMARIEU, CHIBRAC, SILVESTRE, SABOURIN, BAVARD, COUBIAC, MOUSTIE, PILLET, ACQUIER, MERCIER, REVERS, CERVERA, LAMBERT-RIFFLART, AUBRY, ZGAINSKI, BAUCHU et OUDOT.

ABSENTS : Madame GASTAUD et Madame HUIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Madame APPRIOU à Monsieur SABOURIN, Monsieur DESCLAUX à Monsieur RECOR, Madame MOREIRA à Monsieur ZGAINSKI, Madame REVERA à Monsieur CHIBRAC, Monsieur STEFFE à Monsieur DUCOUT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 27 voix pour et 4 contre (Liste Demain Cestas).

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 - DELIBERATION N°5/1.

Réf : SG-EE – 5.3.4.

OBJET : ELECTIONS SENATORIALES 2020 – ELECTION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Halle du Centre Culturel, place du Souvenir à Cestas, le vendredi 10 juillet à 17h30.

Vu le code électoral et notamment ses articles LO 276, LO 278, L 285, L 286 et suivants, L 289, R 131 à R 133, R 136 à R 145,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ou à désigner pour chacune des communes du département de la Gironde à l'occasion des élections sénatoriales de la série 2 du 27 septembre 2020,

a) Composition du bureau électoral :

Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est composé par les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal. La présidence du bureau appartient au Maire.

Il s'agit de :

Monsieur Roger RECORIS et Monsieur Pierre PUJO

Madame Anne COUBIAC et Madame Sarah LAMBERT-RIFFLART

L'article L.285 du code électoral stipule que dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit.

Il convient donc de procéder à l'élection des suppléants des délégués dont le nombre a été arrêté à 9 par Arrêté Préfectoral en date du 2 juillet 2020, en fonction de la population de la Commune. Les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire. Le mode de scrutin est un scrutin de listes à la représentation proportionnelle avec la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

b) Election des délégués suppléants :

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

- Liste d'Union et de Progrès pour Cestas composée de :
- M. Jacques DARNAUDERY

- Mme Régine FERRARO
- M. Yvan FOUCAUD
- Mme Laethicia LANGEL
- M. Bastien LABORDE
- Mme Catherine REY-GOREZ
- M. Pierre DUBOS
- Mme Mireille DELETAGE
- M. Michel VIGNES

- Liste des élus communistes et républicains composée de :

- Mme Maryvonne GUILY
- M. Jacques LAFARGUE

- Liste Demain Cestas composée de :

- M. Serge LOPEZ
- Mme Françoise BASSAT
- M. Hubert DELZNAGLES
- Mme Sandrine BARET
- M. Stéphane DUPIN
- Mme Nathalie FOURNIER
- M. Denis PENNINCKX
- Mme Fabienne DUBOIS
- M. David SOUBIRAN

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants des délégués, en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Puis il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(31 conseillers municipaux concernés, 9 délégués suppléants à élire, 3 listes déposées)

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 31

1^{ère} répartition :

Ont obtenu :

Liste d'Union et de Progrès pour Cestas : 24 voix
 Liste des élus communistes et républicains : 3 voix
 Liste Demain Cestas : 4 voix

Le quotient applicable est de $31/9 = 3,44$

La liste d'Union et de Progrès pour Cestas obtient : 8 sièges
 La liste des élus communistes et républicains obtient : 0 siège
 La liste Demain Cestas obtient : 1 siège

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- Liste d'Union et de Progrès pour Cestas : 8 suppléants des délégués :

M. Jacques DARNAUDERY,
Mme Régine FERRARO,
M. Yvan FOUCAUD,
Mme Laethicia LANGEL,
M. Bastien LABORDE,
Mme Catherine REY-GOREZ,
M. Pierre DUBOS
Mme Mireille DELETAGE

- Liste des élus communistes et républicains : 0 suppléant des délégués

- Liste Demain Cestas : 1 suppléant des délégués :

M. Serge LOPEZ

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE